

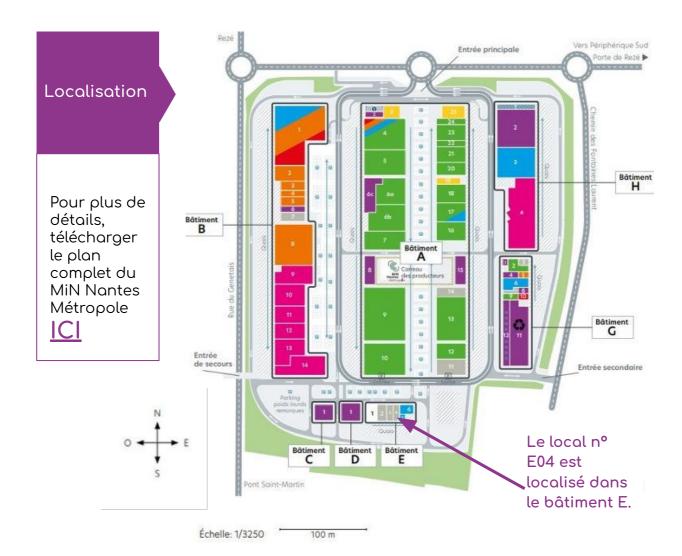


## LOCAL DISPONIBLE E04

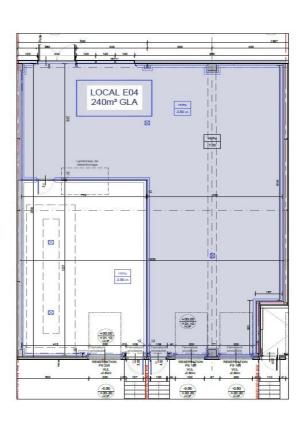
Objet de la consultation

Dans le cadre des dispositions des articles L.761-1 et suivants, R.761-1 et suivants, et A.761-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi que des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, la SEMMINN, gestionnaire du Min de Nantes Métropole lance un appel à candidature pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement suivant, situé dans l'enceinte du MIN.

Le local E04 est destiné principalement à une activité de service et/ou de transformation.



Descriptif du local Il est d'une surface totale de **240 m²** comprenant un local à usage de transformation et de stockage à T° ambiante et deux rampes d'accès VUL.



## Conditions financières

Contrat
d'occupation
du domaine
public d'une
durée de 3 ans
ferme, avec
possibilité de
prolongement
sur une
convention
d'occupation
de 10 ans.

Plus de détails dans le dossier complet.

## **Tarif 2024**

104,40 € /m²/an + charges\*

Augmentation de 4,5% + ILC / an

Dépôt de garantie : 3 mois de loyer + charges

## \*Charges:

Production de froid industriel:

Montant partie fixe et variable facturé par mois (dont provision pour renouvellement) :

15,72€ HT / m<sup>2</sup> /an

Montant partie variable (dont provision pour renouvellement):

0,23 € HT / KWh frigorie

Eau

Montant partie fixe par an : 41,96€ HT

Tarif 2024 par m<sup>3</sup> : **4,18€ HT** 

RIA :

Montant partie fixe par unité par an : 31,42 € HT Montant partie variable par m³ : 4,80 € HT

Le preneur prendra à sa charge le changement des enseignes du local. Le prestataire est imposé par le gestionnaire et un devis sera communiqué au preneur.

Le preneur acquittera directement auprès de ses différents fournisseurs ses consommations d'électricité et de télécommunication. La maintenance réglementaire des équipements et les contrôles réglementaires obligatoires seront facturés directement au preneur par la SEMMINN.

Fonctionnement du MiN Le MiN Nantes Métropole applique <u>un règlement intérieur</u> fixant ses modalités de fonctionnement. Ce règlement s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, aux usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement. Les occupants et usagers sont également soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.



71 boulevard Alfred Nobel, 44400 REZE

Téléphone: 02.51.72.90.53

Mail: commercialisation@minnantes.com